

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs Commune de Laval-en-Belledonne



Adoptez les bons réflexes



Document d'information à conserver - Édition 2024

Le mot de la Maire

L'actualité nous rappelle régulièrement que la survenance de risques majeurs peut impacter le quotidien, voire affecter durablement des vies.

Les représentants de l'Etat, les services de secours, la municipalité se préparent, chacun à son niveau, pour faire face à un évènement mettant en péril des vies et des biens.

Notre Plan Communal de Sauvegarde a été actualisé. Il comporte les risques naturels ou technologiques qui sont recensés sur notre commune et un organigramme de crise, qui sur ordre du maire, pourra se mettre en place pour agir au mieux avec les secours.

Au niveau intercommunal, un Plan de Sauvegarde est en cours d'élaboration pour faciliter l'entraide entre communes et pour mieux appréhender les phénomènes d'ampleur impactant plusieurs villes ou villages.

L'école se prépare aussi avec le Plan Particulier de Mise en Sûreté. Plusieurs fois par an, des exercices sont organisés pour entraîner les adultes et les enfants à réagir à différents scénarios.

Mais chacun de vous a également un rôle important à jouer pour assurer sa propre sécurité. Notre capacité de résilience pour affronter ces risques passe par leur meilleure connaissance.

Ainsi, ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) vous donne les consignes à respecter face aux risques présents sur notre commune. Nous vous invitons donc à le lire attentivement et à le conserver.

Afin de faire face au mieux à tous les risques qui peuvent survenir sur Laval-en-Belledonne, ensemble, il est nécessaire d'adopter les bons réflexes !

Mireille Stissi, maire

Numéros d'urgence

Pompiers :	18 ou 112
SAMU :	15 ou 112
Gendarmerie :	17 ou 112
Numéro d'urgence pour les sourds et malentendants :	114
Urgences eau potable ou assainissement :	04 76 99 70 00
Urgences Enedis :	09 72 67 50 38
Astreinte élus :	04 76 73 48 31



Fréquence radio :

France Bleu Isère : 102,8 FM

Sites internet utiles :

Site internet de la Préfecture de l'Isère :

www.isere.gouv.fr

Site internet de Météo-France : <http://france.meteofrance.com>

Portail de la prévention des risques majeurs :

www.georisques.gouv.fr

MAIRIE DE LAVAL

17 rue de la mairie 38190 LAVAL-EN-BELLEDONNE

Tel : 04 76 71 42 88 Fax : 04 76 71 66 24

www.laval-en-belledonne.fr mairie@laval-en-belledonne.fr

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est la possibilité de survenue d'un événement dont les effets peuvent mettre en jeu la sécurité d'un grand nombre de personnes, occasionner des dommages importants et dépasser les capacités de réaction de la société.

L'existence d'un risque majeur est liée :

- à la présence d'un **aléa**, qui est la manifestation d'un phénomène qu'il soit naturel ou engendré par l'activité humaine ;
- combinée à l'existence d'**enjeux**, qui représentent l'ensemble des personnes et des biens pouvant être affectés par ce phénomène.

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par son importante gravité. L'ensemble de ces risques est recensé par l'État.

LES RISQUES MAJEURS AUXQUELS NOTRE COMMUNE EST EXPOSÉE :



Mouvements de terrain



Retrait gonflement des argiles



Inondation torrentielle



Avalanche



Feux de forêts



Séisme



Transport de matières dangereuses

LES MOYENS D'ALERTE SUR LA COMMUNE

Pour diffuser une alerte à la population, la municipalité dispose des moyens suivants :



Alerte SMS



Internet Mail



Réseau social



Appels téléphoniques



Haut-Parleur



Porte à porte



Tocsin

Les moyens s'adaptent selon les personnes à prévenir, l'état du réseau et la situation.

- Pour être averti par SMS : inscrivez-vous sur <https://le-gresivaudan.alertecitoyens.com/> Cela permet de recevoir les informations importantes (sécurité des personnes, problème réseau, transport...) de la commune ou du Grésivaudan.

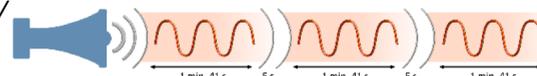
- Pour être averti par mail : inscrivez-vous sur <https://laval-en-belledonne.fr/>



Dispositif FR-Alert

La préfecture peut activer ce dispositif qui permet d'envoyer 1 signal sonore et 1 message d'alerte sur tous les téléphones portables se trouvant dans une zone de danger.

Ce système est national et ne nécessite aucune inscription.



Dans les zones urbaines

Si vous êtes en zone urbaine lors d'un événement majeur, sachez reconnaître l'alerte qui se fait par sirènes (testées à 12h tous les 1ers mercredi du mois) : son modulé, montant et descendant, de 3 séquences d'1mn41 séparées par un silence de 5s. La fin de l'alerte est annoncée par un signal continu de 30 secondes.



Mouvements de terrain

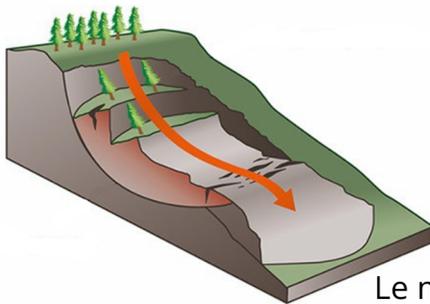
Les mouvements de terrain regroupent un ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Ils peuvent être lents ou très rapides et se déclenchent souvent après de fortes précipitations ou de succession de périodes de gel/dégel.

Les mouvements peuvent être sous forme de glissement de terrain, effondrement du sol ou éboulement rocheux.

À Laval-en-Belledonne

Certaines zones du territoire communal sont sensibles aux glissements de terrain. Il existe un glissement actif au niveau de la Boutière. Il pourrait obstruer le lit du ruisseau de Laval et former un barrage naturel.

Par ailleurs, des glissements sont susceptibles de se produire sur les versants de part et d'autre du ruisseau de Laval. Ces glissements peuvent gagner le lit du torrent et former alors des coulées boueuses menaçant la commune de Brignoud.



Le mouvement type glissement

Glissement sur la route du Pré de l'Arc (hiver 2024)



De plus, il est important de savoir que plusieurs zones sur Laval-en-Belledonne sont classées en zone modérée pour le risque **Retrait gonflement des argiles**

Les variations de la quantité d'eau dans des terrains argileux produisent des gonflements (périodes humides) et des tassements (périodes sèches).

Ce phénomène augmente le risque de mouvement de terrain mais peut aussi provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures).

Les bons réflexes

• Pendant

Fuir latéralement, ne pas revenir sur ses pas et gagner un point en hauteur.
Dans un bâtiment, s'abriter sous un meuble solide en s'éloignant des fenêtres.

• Après

Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
Ne pas s'approcher de la zone du sinistre.

Dans tous les cas, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS



Inondation torrentielles

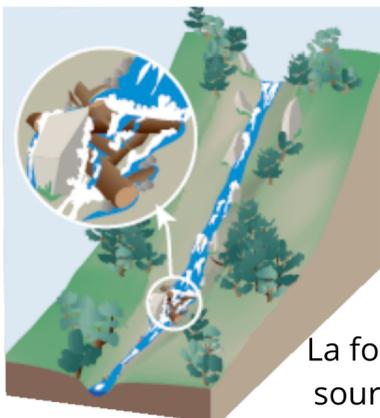
L'inondation torrentielle provient d'une crue rapide d'un torrent ou ruisseau de montagne suite à des précipitations intenses. Leurs caractéristiques :

- un temps de réponse court (< 6h entre l'épisode pluvio-orageux et la crue) ;
- une vitesse de courant destructrice ;
- des tonnes de matériaux charriés.

Un des phénomènes les plus à craindre est l'embâcle (obstruction du lit d'un cours d'eau par amoncellement de débris divers) suivi d'une débâcle brutale.

À Laval-en-Belledonne

Sur la commune, les nombreux ruisseaux sont susceptibles de générer des crues torrentielles présentant un danger local, comme cela est déjà survenu par le passé. Plusieurs zones peuvent être impactées par un débordement de ces ruisseaux : le Bourg, la Boutière, Prabert ... Un zonage précis des zones inondables est consultable en mairie.



La formation d'une embâcle
source : georisques.gouv.fr



Lors des 30 dernières années, Laval a connu plusieurs crues torrentielles, dont les plus importantes, les 7 et 8 juin 1996, provoquèrent des dégâts sur plusieurs habitations.

Les bons réflexes

• Avant

Nettoyer les berges des cours d'eau pour diminuer les risques d'embâcles.

• Pendant

S'éloigner des cours d'eau, des berges et des ponts.

Se réfugier en hauteur, fermer portes et fenêtres, ne pas rester dans un véhicule. Mettre hors d'eau le maximum de ses biens sans se mettre en danger.

• Après

Ne pas s'aventurer dans une zone inondée.

Aérer et désinfecter les pièces de votre habitation.

Ne rétablir l'électricité que si l'installation est complètement sèche.

Dans tous les cas, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS



Avalanches

Une avalanche correspond à un déplacement rapide d'une masse de neige sur une pente, provoqué par une rupture du manteau neigeux.

Cette masse varie de quelques dizaines à plusieurs centaines de milliers de mètres cubes, pour des vitesses comprises entre 10 km/h et 400 km/h.

La pente avalancheuse typique est raide (entre 30 et 55°), à l'ombre, proche d'une crête et couverte de neige soufflée.

À Laval-en-Belledonne

Sur la commune, le risque avalanche se situe au-delà des hameaux : il existe plusieurs couloirs avalancheux sur la route entre Prabert et la colonie du Pré de l'Arc et sur les itinéraires de randonnée dans le massif.

La consultation des bulletins d'estimation du risque d'avalanche (échelle harmonisée sur l'Europe) est plus que vivement recommandée en cas de sortie ski, randonnée...

	5 - TRÈS FORT		Conditions très défavorables L'instabilité du manteau neigeux est généralisée.
	4 - FORT		Forte instabilité sur de nombreuses pentes Le manteau neigeux est faiblement stabilisé dans la plupart des pentes suffisamment raides.
	3 - MARQUÉ		Instabilité marquée, parfois sur de nombreuses pentes Dans de nombreuses pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément à faiblement stabilisé.
	2 - LIMITÉ		Instabilité limitée le plus souvent à quelques pentes Dans quelques pentes suffisamment raides, le manteau neigeux n'est que modérément stabilisé. Ailleurs, il est bien stabilisé.
	1 - FAIBLE		Conditions généralement favorables Le manteau neigeux est bien stabilisé dans la plupart des pentes.



En février 2019, une coulée a fortement endommagé le secteur au-dessus du Muret en allant au Refuge d'Aiguebelle, sans faire de victimes.

Les bons réflexes

• Pendant

Fuir latéralement, se débarrasser des bâtons et du sac.

Fermer la bouche pour éviter de remplir ses poumons de neige.

Essayer de se cramponner à tout obstacle pour éviter d'être emporté.

Essayer de se maintenir à la surface par de grands mouvements.

• Après

Se faire repérer, ne pas s'essouffler en criant mais émettre des sons brefs et aigus.

Si l'ensevelissement est total, essayer de créer une poche en exécutant une détente énergique puis ne plus bouger pour économiser l'air.

Dans tous les cas, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS



Feu de forêt

On parle d'incendie de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'1/2 hectare d'un seul tenant et qu'une partie au moins des étages arbustifs et/ou arborés (parties hautes) est détruite.

Un feu peut prendre différentes formes selon les caractéristiques de la végétation et les conditions météorologiques dans lesquelles il se développe.

L'été est la période la plus propice à l'incendie de forêt mais il peut se produire toute l'année.

À Laval-en-Belledonne

Même si le risque sur le massif de Belledonne est inférieur par rapport aux contreforts de la Chartreuse et du Vercors, l'état actuel de la forêt fragilisée par les sécheresses à répétition et les attaques de scolytes la rend de plus en plus vulnérable à l'aléa incendie.

Les propriétaires sont donc vivement incités à débroussailler dans et autour de leur propriété. L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) susceptibles de prendre feu, à créer des discontinuités dans la végétation et ainsi à freiner la propagation du feu et son intensité.

9 feux sur 10 sont d'origine humaine !



Organiser les barbecues et feux de camp loin de la végétation



Jeter les mégots dans un cendrier et non au sol ou par la fenêtre de sa voiture



Réaliser des travaux loin de la végétation ou prévoyez un extincteur à portée de main

Les bons réflexes

• Pendant

Témoin d'un départ de feu, informer les pompiers (18 ou 112 portable) le plus vite et le plus précisément possible.

Attaquer le feu, si possible, sinon s'éloigner en protégeant ses voies respiratoires.

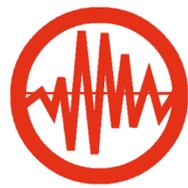
Ne pas sortir de son véhicule.

Fermer les portes et fenêtres et occulter les aérations avec du linge humide.

• Après

Éteindre les foyers résiduels et signaler aux pompiers toute reprise.

Dans tous les cas, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS



Séisme

Un séisme ou tremblement de terre est une secousse du sol due aux mouvements des plaques tectoniques. Cette secousse se transmet aux bâtiments et à leur structure.

Selon leur intensité et leur durée, les séismes peuvent causer des dégâts importants.

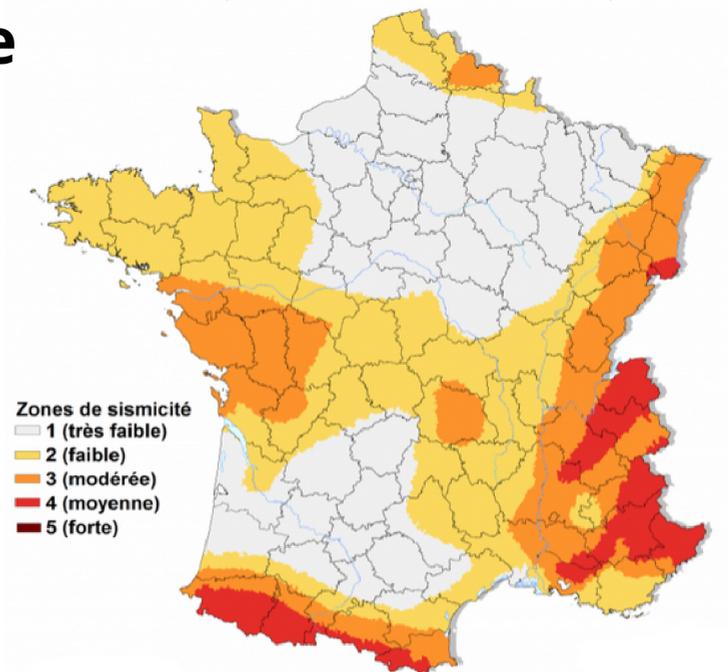


Zonage sismique de la France
en vigueur depuis le 1er mai 2011
(art. D. 563-8-1 du code de l'environnement)

À Laval-en-Belledonne

L'ensemble du territoire communal est concerné par l'aléa sismique.

Laval-en-Belledonne est classée en zone de sismicité moyenne (échelon 4 sur 5 existants c'est à dire en aléa moyen depuis le décret 2010-1255 du 22 octobre 2010).



Les bons réflexes

• Pendant

A l'intérieur : s'éloigner des fenêtres, se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides.

A l'extérieur : ne pas rester près des bâtiments, sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer.

En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

Se protéger la tête avec les bras. Ne pas allumer de flamme

• Après

Après la première secousse, se méfier des répliques.

Vérifier l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite, aérer au plus vite.

Bloqué sous des décombres, garder son calme et signaler sa présence en frappant sur l'objet le plus approprié (table, poutre, canalisation...)

Dans tous les cas, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS



Transport de matières dangereuses

Une matière dangereuse est une matière susceptible d'entraîner des conséquences graves pour la population, les biens et l'environnement en fonction de ses propriétés chimiques et/ou physiques ou par la nature des réactions qu'elle peut engendrer : incendie, explosion et dégagement de nuage toxique.

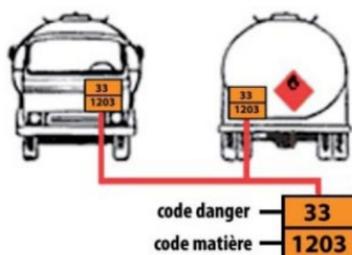
À Laval-en-Belledonne

Le risque d'accident de Transport de Matière Dangereuse (TMD) sur la commune est dû à la présence des axes routiers comme la D528, la D280 ou la voie communale de Planeysard.

En cas d'accident TMD, il existe un dispositif permettant aux services d'urgence de bénéficier d'aide technique et matérielle.

Reconnaitre les véhicules TMD

Ils comportent des panneaux en losange indiquant la nature du risque (gaz, liquides...) et une plaque rectangulaire orange permettant d'identifier le code danger et la matière transportée.



Accident dans un village en Bourgogne

Les bons réflexes

• Pendant

Témoin de l'accident, donner l'alerte aux pompiers ou aux gendarmes en précisant le lieu exact, le moyen de transport et la nature du sinistre.

En cas de fuite de produit : rejoindre le bâtiment le plus proche, se mettre à l'abri et rendre la pièce la plus étanche possible.

Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit, ne pas fumer.

Quitter la zone de l'accident, si possible perpendiculairement à la direction du vent, pour éviter un éventuel nuage toxique.

• Après

Aérer.

Si vous pensez avoir été en contact avec un produit toxique et en cas d'irritation : se doucher, changer de vêtements, se présenter à un médecin.

Dans tous les cas, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS



Les autres risques climatiques

Ils ne sont pas catégorisés risques majeurs, mais ils pourraient être amenés à être récurrents avec les bouleversements climatiques actuels.

Depuis 2001, Météo France diffuse tous les jours une carte de vigilance qui informe des dangers météorologiques pouvant toucher une zone dans les 24 heures.

La vigilance est mesurée sur une échelle de 4 couleurs et est adaptée à chaque territoire.

Vigilance rouge : une vigilance absolue s'impose !

Vigilance orange : soyez très vigilant !

Vigilance jaune : soyez attentifs !

Vigilance verte : pas de vigilance particulière.

Tempête 	Les bons réflexes
<p>Elle se caractérise par des vents violents (>90 km/h) accompagnés souvent d'intenses précipitations. Les conséquences peuvent être nombreuses : mise en danger des personnes par les chutes d'objets, dégradation des toitures, lignes électriques... et perturbation de l'environnement (déforestation et augmentation du risque d'inondation).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Ranger ou fixer les objets extérieurs susceptibles d'être emportés ou endommagés. - Fermer les portes et les volets. - Dans la mesure du possible, rentrer/ rester chez soi. - Ne toucher en aucun cas à des fils électriques tombés au sol.
Canicule 	Les bons réflexes
<p>C'est une période d'au moins 3 jours consécutifs de très fortes chaleurs, avec des nuits ne permettant pas aux organismes de récupérer. Il existe dans toutes les communes un registre des personnes fragiles qui souhaitent être recensées et contactées lors d'une canicule. Inscrivez-vous !</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Hydrater sa peau plusieurs fois par jour, boire régulièrement. - Maintenir son logement à l'abri de la chaleur (fenêtres et volets fermés). - Donner des nouvelles à son entourage et en prendre.
Grand froid 	Les bons réflexes
<p>C'est un épisode de temps froid caractérisé par sa persistance (>2 jours), son intensité et son étendue géographique. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Éviter de rester longtemps dehors. - Porter plusieurs couches de vêtements, se couvrir la tête et les mains. - Vérifier le bon fonctionnement du système de chauffage et protéger son installation d'eau potable.

Dans tous les cas, RESPECTEZ LES CONSIGNES DES AUTORITÉS



Les autres risques

Risques sanitaires 	Les bons réflexes
<p>C'est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations et nécessitant une réponse adaptée du système de santé (covid, grippe, ebola, dengue...).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Se laver les mains régulièrement. - En cas de contagion, porter un masque. - Suivre les recommandations des autorités de santé.
<p> Zoom sur la potabilité de l'eau : lors de l'été 2019, l'eau de la commune, contaminée, est restée impropre à la consommation quelques jours. </p>	
<p>En cas de pollution, les conséquences sur la santé sont diverses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - microbiologique : gastro-entérite, légionellose... ; - chimique : les symptômes dépendent du type de polluant, de la dose et de la durée d'exposition. 	<ul style="list-style-type: none"> - Avoir toujours en stock une bouteille d'eau 1,5 litre par personne. - Contacter l'autorité compétente en cas de doute : pour Laval-en-Belledonne, contactez le Service des Eaux du Grésivaudan au 04 76 99 70 00.
<p> Zoom sur le Radon : Laval-en-Belledonne est classée en zone à potentiel radon significatif (risque 3/3) par le ministère de la Santé. </p>	
<p>C'est un gaz radioactif naturel présent dans le sol, l'air et l'eau. C'est un cancérigène pulmonaire certain pour l'homme. Le risque est présent lorsqu'il s'accumule dans les bâtiments.</p> <p>La surveillance du radon est obligatoire dans les établissements d'enseignement dans les zones à risque.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - En prévention, il faut aérer son logement quotidiennement au moins 10 minutes par jour et s'assurer du renouvellement de l'air. - Lors de l'achat ou de la location d'un bien immobilier, l'information sur le risque radon est obligatoire.
Attentat terroriste 	Les bons réflexes
<p>Même si Laval-en-Belledonne est éloignée des zones urbaines, il est impératif de garder à l'esprit qu'aucune zone n'est exempte du risque d'attaque terroriste.</p> <p>Le plan national Vigipirate est fait pour sécuriser le pays. Il s'adapte en fonction des situations (3 niveaux : Vigilance / Sécurité renforcée-Risque attentat / Urgence attentat).</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Essayer de s'échapper sans risques. - Sinon, tenter de se barricader, lumière éteinte et téléphone en silencieux. - Caché, en sécurité, appeler les secours. - En dernier recours, tenter de neutraliser le terroriste. - Ne jamais diffuser d'informations sur l'intervention de la police.

Laval-en-Belledonne n'est actuellement pas classée **en zone à risque industriel** (site Seveso le plus proche : Crolles), **ni en zone à risque nucléaire** (centrale la plus proche : Bugey à 83 km) soumises à une évacuation ou à un plan particulier d'intervention (PPI).

Consignes générales

En prévention :

Ce qu'il faut avoir fait :

- Être formé aux gestes de premiers secours
- Avoir constitué un kit de sécurité
- Concevoir son plan personnel/familial de secours en identifiant les lieux de rassemblement, les différents moyens de sécuriser son habitation (couper l'eau, l'électricité, le gaz...) et les numéros à connaître (secours, famille...).

Connaître :

- les points de rassemblements



C'est une zone proche des lieux publics, entreprises, écoles, centres commerciaux... où les personnes doivent se diriger et se rassembler lors d'un ordre d'évacuation.

- les emplacements des DAE



Les défibrillateurs sur la commune sont situés dans le hall du bâtiment mairie côté bas et dans la salle Planeysard.

Exemple de Kit de Sécurité :

Dans un sac facilement accessible :

- Eau et aliments non périssables
- Sifflet et lampe-torche
- Allumettes et bougies
- Couverture de survie
- Trousse de 1ers secours
- Gilet fluorescent
- Quelques vêtements chauds
- Radio à piles
- Chargeur de téléphone
- Couteau multifonctions
- Photocopie des papiers personnels
- Médicaments si besoin/ordonnances
- Argent liquide
- Double des clés maison/voiture
- Jeux pour occuper le temps

Vérifier le contenu une fois par an.



Ce qu'il faut faire en cas d'alerte :



- Si vous êtes le 1er témoin : relayer l'alerte aux services de secours
- Écouter la radio, se tenir informé
- Se conformer immédiatement aux consignes des autorités
- Reporter tous ses déplacements
- Se mettre en sécurité, selon la situation :
 - en se protégeant dans un bâtiment (à l'étage, sous 1 table) voire en se confinant
 - ou en évacuant la zone de danger
- Si possible, couper l'eau, le gaz et l'électricité
- Prendre le kit de première nécessité



Ce qu'il ne faut pas faire en cas d'alerte :



- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont en sécurité
- Ne pas téléphoner sauf en situation d'urgence (risque d'encombrement des réseaux)
- Ne pas s'engager sur une route inondée ou coupée par une coulée de boue
- Ne pas fumer (fuite éventuelle de gaz)

En cas de dégât, après un évènement majeur :

- Informer au plus vite son assurance
- Surveiller si un arrêté d'état de catastrophe naturelle est publié